AR PREFECTURE
016-200054047-20190328-2019_03_28_15-DE
Reçu le 01/04/2019

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 07

Date de Convocation:
20 mars 2019

Date d'affichage :
20 mars 2018

Le vingt-huit mars deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 mars 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. PONTCHARRAUD Michel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, M. LASCAUX Laurent, MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à Mme COURSAGET Mireille, M. PONTCHARRAUD Michel à M. PAULET Didier, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRE Jean-Noël, Mme DUMASDELAGE Chantal à M. BOUTY Philippe, Mme FLEURIAU Valérie à M. GERMANEAU Gilbert, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean François,

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2019/03/28
N° 15

15- Urbanisme. Mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) à Saint Germain

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure d'élaboration des PLU intercommunaux prescrits par la communauté de communes de Charente Limousine, l'architecte des Bâtiments de France a proposé la mise en place de périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques.
Ces nouveaux tracés se substitueraient au périmètre d'un rayon de 500 mètres qui est aujourd'hui la règle.
Ils visent à protéger les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment un ensemble cohérent avec les monuments historiques ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet de périmètre délimité des abords (PDA) des monuments - le Château de Saint Germain et l'église Saint Vincent - proposé par le service de l'architecture et du patrimoine dans les plans annexés à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens